



République française
Département du Gard

Commune de Vauvert
Service affaires scolaires
D-2604-002276

DÉCISION n° 2026/...04.../...0189...

Objet : convention d'utilisation de l'école élémentaire Jean Macé dans le cadre de la fête de l'école du vendredi 19 juin 2026

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2026/03/037 du 30/03/2026, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé

VU la demande de madame Ludivine Plantier, présidente de l'association sportive Jean Macé et madame Samira Zazari, présidente de l'APE Jean Macé pour occuper les locaux scolaires dans le cadre de la fête qui aura lieu le vendredi 19 juin 2026.

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer les conditions d'utilisation de l'école élémentaire Jean Macé

DÉCIDE

Article 1 : Une convention est conclue entre madame Ludivine Planrier, présidente de l'association sportive Jean Macé, madame Samira Zazari, présidente de l'APE Jean Macé, monsieur Frédéric Ferreres, directeur de l'école Jean Macé et la commune de Vauvert pour la mise à disposition des locaux scolaires dans le cadre de la fête de fin d'année.

Article 2 : La mise à disposition est consentie pour la soirée du vendredi 19 juin 2026, de 17h00 à 23h00.

Article 3 : Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Article 4 : La direction générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 28 AVR. 2026

Pour le maire,
L'adjointe déléguée à l'éducation


Anne Vialle

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....28 AVR. 2026
- sa notification le.....
- sa publication le.....28 AVR. 2026.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Le maire
Nicolas Meizonnet